

Frantz MERCIER

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Nancy

Expert Comptable Diplômé
Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Lorraine

Expert Judiciaire
près la Cour d'Appel de Metz et
la Cour Administrative d'Appel de Nancy

ADAPAH NORD 54

Association déclarée

Rue Ernest Hemingway
54810 LONGLAVILLE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ETABLIS PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

ADAPAH NORD 54
Association déclarée
Rue Ernest Hemingway
54810 LONGLAVILLE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

RAPPORT SUR LES COMPTES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I - Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAPAH NORD 54 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

J'ai procédé à l'appréciation des informations contenues dans l'annexe aux comptes annuels et notamment la partie « règles et méthodes comptables – Informations complémentaires » relative à la continuité de l'exploitation, et mes travaux ne m'ont pas conduit à remettre en cause les informations qui y sont exposées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV - Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies



significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liées à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vandoeuvre, le 15 juillet 2020.





Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	72 623	72 623		
	Fonds commercial (1)			5 500	5 500
	Autres immobilisations incorporelles	5 500			
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	134 000		134 000	134 000
	Constructions	321 000	30 709	290 291	303 131
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 866	3 070	795	1 457
	Autres immobilisations corporelles	373 350	258 959	114 390	148 995
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.			200	200	
Autres participations	200				
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	75 811		75 811	51 161	
Autres immobilisations financières	3 025		3 025	3 025	
	TOTAL (I)	989 374	365 361	624 013	647 468
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	300		300	300
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	287 635	17 035	270 600	656 452	
Autres créances	64 083		64 083	268 813	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	610 182		610 182	582 941	
DISPONIBILITES	565 433		565 433	183 105	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	21 768		21 768	8 439
	TOTAL (II)	1 549 402	17 035	1 532 367	1 700 051
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	2 538 775	382 395	2 156 380	2 347 519

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	434 841	434 841
	Ecarts de réévaluation	1 627 466	1 627 466
	Réserves	(2 515 378)	(2 358 472)
	Report à nouveau	220 023	(156 906)
	Résultat de l'exercice	(233 048)	(453 071)
	Total des fonds propres		
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	5 227	8 414
Total des autres fonds associatifs	5 227	8 414	
Total des fonds associatifs	(227 821)	(444 657)	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	464 886	610 463	
Total des provisions	464 886	610 463	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	498 415	521 614	
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	150 110 1 265 274	104 647 1 509 622	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 515	45 830	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	1 919 314	2 181 713	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	2 156 380	2 347 519	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	220 022,73	(156 906,18)	
(1) Dont à moins d'un an	1 919 314	1 683 893	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		8 033 660
	Prestations de services	7 340 961	
	Productions stockée		
	Production immobilisée		1 710
	Subventions d'exploitation	2 210	
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	3 180	5 438
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	443 675	499 203
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	7 790 027	8 540 011
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		1 065 522
	Autres achats et charges externes	1 045 555	320 773
	Impôts, taxes et versements assimilés	442 123	5 553 609
	Rémunération du personnel	5 117 322	1 416 609
	Charges sociales	903 170	100
	Subventions accordées par l'association		55 723
	Dotation aux amortissements et dépréciations	53 407	326 358
	Dotation aux provisions	2 673	5 797
	Autres charges	3 452	
	Total des charges d'exploitation	7 567 703	8 744 491
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		222 324
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	2 246	2 437
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Charges financières	Intérêts et charges financières	8 700	9 599
	2 - RESULTAT FINANCIER	(6 454)	(7 162)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		215 870	(211 642)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	4 511	56 327
	Charges exceptionnelles	359	1 591
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 153	54 736
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		7 796 785	8 598 775
TOTAL DES CHARGES		7 576 762	8 755 681
EXCEDENT ou DEFICIT		220 023	(156 906)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

ANNEXE - Elément 2



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p. a. p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	78 123					78 123
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78 123					78 123
CORPORELLES						
Terrains	134 000					134 000
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement	321 000					321 000
Instal. technique, matériel outillage industriels	4 125				259	3 866
Instal., agencement, aménagement divers	98 946					98 946
Matériel de transport	58 565					58 565
Matériel de bureau, mobilier	224 415		5 301		13 877	215 839
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	841 050		5 301		14 136	832 215
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	200					200
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	54 186		24 650			78 836
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	54 386		24 650			79 036
TOTAL	973 558		29 951		14 136	989 374

ANNEXE - Elément 3



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	72 623			72 623
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 623			72 623
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	17 869	12 840		30 709
Instal technique, matériel outillage industriels	2 668	661	259	3 070
Autres Instal., agencement, aménagement divers	21 458	8 334		29 792
Matériel de transport	36 024	7 836		43 860
Matériel de bureau, mobilier	175 449	23 735	13 877	185 307
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	253 467	53 407	14 136	292 738
TOTAL	326 090	53 407	14 136	365 361

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	279 670		822	278 848
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	330 793		144 755	186 038	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	610 463		145 577	464 886	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	16 820	2 673	2 458	17 035
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	16 820	2 673	2 458	17 035
TOTAL GENERAL	627 283	2 673	148 035	481 921	

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

2 673

148 035

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			75 811
	Prêts (1) (2)	75 811		75 811
	Autres immobilisations financières	3 025		3 025
	Clients douteux ou litigieux	17 035	17 035	
	Autres créances clients	270 600	270 600	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 388	6 388	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 772	12 772	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	44 923	44 923	
	Charges constatées d'avances	21 768	21 768	
	TOTAL DES CREANCES		452 322	373 486
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		24 650		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	498 415	24 165	98 414	375 836
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	150 110	150 110		
	Personnel et comptes rattachés	871 522	871 522		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	341 919	341 919		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	51 833	51 833		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	5 515	5 515		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 919 314	1 445 064	98 414	375 836
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		23 171			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

Les comptes de l'ADAPAH NORD 54 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.).

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 156 380 euros.

Le compte de fonctionnement, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 7 796 785 euros et un total charges de 7 576 762 euros, dégageant ainsi un résultat de 220 023 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation. Ce principe a été retenu, malgré un contexte économique et financier difficile, exposé dans le paragraphe "informations complémentaires".
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits importants

L'association a conclu à partir de l'exercice 2013 un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (C P O M) qui substitue à la tarification horaire un financement globalisé et pluriannuel des prestations dispensées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Aucune charge financière n'est incorporée.

Dans le cadre de l'approche par composants, les immobilisations ont fait l'objet d'un examen. Celui-ci a permis de constater que les différenciations existantes sont suffisantes et qu'aucune décomposition complémentaire n'est en conséquence nécessaire.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

L'association, ne dépassant pas au 31/12/2005, deux des trois critères visés à l'article L.123-16 du Code du Commerce, a continué à amortir ses immobilisations non décomposables selon leur mode et leur durée d'usage, conformément à la mesure de simplification introduite par le règlement CRC N° 2005-09 du 3 Novembre 2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations complémentaires : CPOM/Réserves et Résultat sous contrôle de tiers financeurs-continuité de l'exploitation

L'association connaît depuis de nombreuses années des résultats courants récurrentement déficitaires, dus à une inadéquation entre le financement des prestations d'aide à la personne et le coût réel du personnel et de la structure.

La continuité de l'exploitation dépend d'une reprise rapide de ces déficits par les tiers financeurs.

Le montant des déficits cumulés au 31/12/2012 restant en attente d'affectation, provenant de l'activité de prestations aux bénéficiaires de l'APA et de la PCH, à l'exclusion de toute autre activité, a été arrêté à la somme de 1 175 556 €.

Ce montant a été refinancé comme suit :

- 543 373 € en 2013 (inclus dans le montant de l'enveloppe CPOM 2013)
- 421 456 € en 2014 (inclus dans le montant de l'enveloppe CPOM 2014)
- 210 727 € en 2015 (inclus dans le montant de l'enveloppe CPOM 2015)

Le résultat 2013 provenant de l'activité de prestations aux bénéficiaires de l'APA, tel qu'il en ressort du compte administratif 2013 APA pour un montant de 195 511 €, a été affecté en réserve de compensation.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

Le déficit 2014 provenant de l'activité de prestations aux bénéficiaires de l'APA, tel qu'il en ressort du compte administratif 2014 APA pour un montant de 514 341 €, a été refinancé par le versement d'un complément de dotation dans le cadre du CPOM 2016 de 300 725 € (un montant de 213 615 € avait été versé dans le cadre du CPOM 2015).

Le déficit 2015 provenant de l'activité de prestations aux bénéficiaires de l'APA, tel qu'il ressort du compte administratif 2015 APA pour un montant de 506 318 € a été refinancé par le versement d'un complément de dotation dans le cadre du CPOM 2016 de 396 768 €. Le solde (109 551 €) est affecté en résultat sous contrôle de tiers financeurs.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre



Etat exprimé en euros

Provision pour risques et charges

La mise en place de la modulation du temps de travail a amené à constater qu'une partie du personnel a réalisé des heures de travail excédentaires dont la récupération, d'ici la fin de la période de décompte, est incertaine. Afin de couvrir le risque d'indemnisation de ces heures excédentaires, une "provision pour modulation" a été constituée pour 106 038 € (représentant 7 808 heures) qui figure à la ligne "autres provisions pour risques et charges" des comptes annuels.

Provision pour indemnités de fin de carrière

La provision pour indemnités de fin de carrière a été calculée selon la méthode du prorata des droits au terme : cette méthode consiste à évaluer les flux futurs probables, à actualiser ces flux à la date d'évaluation et à proratiser la valeur actuelle (en fonction de l'ancienneté actuelle).

Sur la base d'un taux de turn-over faible et d'une hypothèse de départ volontaire, l'engagement évalué au 31/12/2019 s'élève à 278 848 € ; le taux d'actualisation retenu est de 0.77 % (ce taux était de 1.57 % pour le calcul de l'engagement au 31/12/2018).

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir



Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		62 053
Autres créances clients		4 671
<i>Factures non établies</i>	4 671	
Autres créances		57 382
<i>IJ Cnam</i>	12 772	
<i>Ijc à recevoir</i>	7 496	
<i>Rembt formations à recevoir</i>	37 114	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer



Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		708 971
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		595
<i>Intérêts courus/emprunt</i>	595	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		38 623
<i>Frs. factures non parvenues</i>	38 623	
Dettes fiscales et sociales		669 753
<i>Congés à payer</i>	529 881	
<i>Charges sociales /c.p. à payer</i>	139 872	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance



Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			21 768
- locations		1 819	
- abonnements		14 297	
- maintenance informatique		5 652	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			21 768

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels



Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des produits exceptionnels		4 511
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 511
<i>Produit des cessions</i>	1 325	
<i>Op des subv rapp au résultat</i>	3 186	
Total des charges exceptionnelles		359
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		359
<i>Pertes exceptionnelles</i>	359	
Résultat exceptionnel		4 153

ANNEXE - Elément supplémentaire

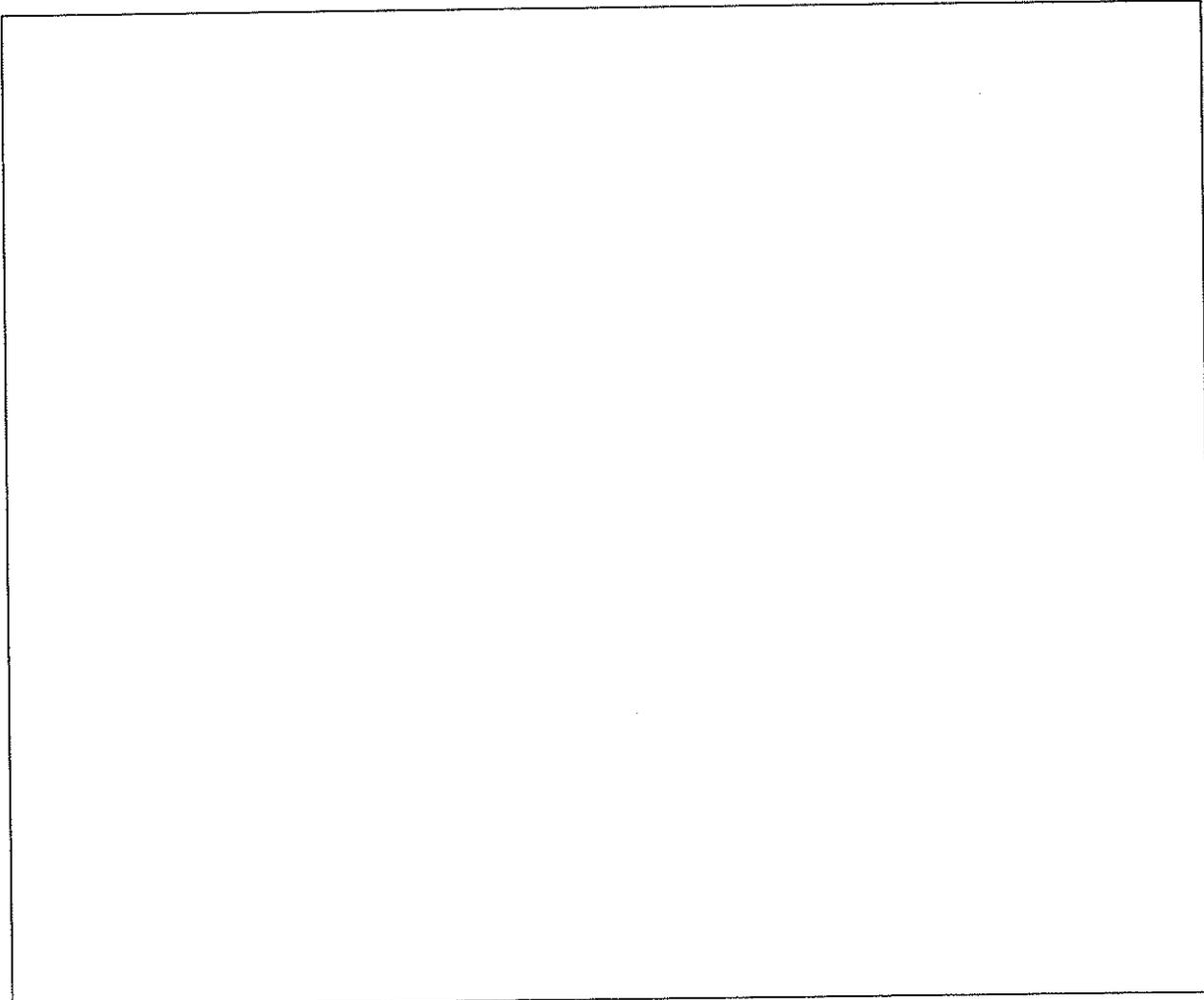
Transferts de charges



Etat exprimé en euros

31/12/2019

- Remboursements formations	69 529
- Indemnités journalières	210 318
- Contrats aidés	5 636
- FONGECIF	10 156
TOTAL	295 640



ADAPAH NORD 54
Association déclarée
Rue Ernest Hemingway
54810 LONGLAVILLE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Vandoeuvre, le 15 juillet 2020.

